

Mgr Silvano M. Tomasi : "il n'existe pas de droit d'offenser"

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [Points non négociables](#)

Date : 27 mars 2015



Mgr Silvano M. Tomasi, observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies, [s'est exprimé sur la question de la liberté d'expression](#). Il parlait dans le cadre de la 28ème session du Conseil des droits de l'homme, sur la liberté de religion et de croyance, le 10 mars 2015. On notera que si la liberté d'expression est défendue - elle constitue un « *droit humain fondamental qu'il faut toujours soutenir et protéger* » -, son contenu (catholique) est tout de même défini *a minima* : c'est « *l'obligation de dire de manière responsable ce que l'on pense en vue du bien commun* ». On est loin d'une liberté de dire tout et son contraire, d'une liberté de dire (ou d'écrire) n'importe quoi...

On notera également que ce passage intéressant:

Mais qu'est-ce qui peut justifier des insultes gratuites et une dérision méchante des sentiments et convictions religieux des autres qui sont, après tout, égaux en dignité ? Peut-on se moquer de l'identité culturelle d'une personne, de la couleur de sa peau, de la croyance de son cœur ? Il n'existe pas de « droit d'offenser ».

Il n'est pas permis de dire n'importe quoi: l'enseignement catholique semble rester constant sur ce point. En ces temps de "*Je suis Charlie*", il est de bon ton de rappeler qu'il n'existe en aucun cas un droit de diffamer et de blasphémer ou d'attaquer la religion. Un droit ? Pardon, pour certains, c'est déjà un devoir...